

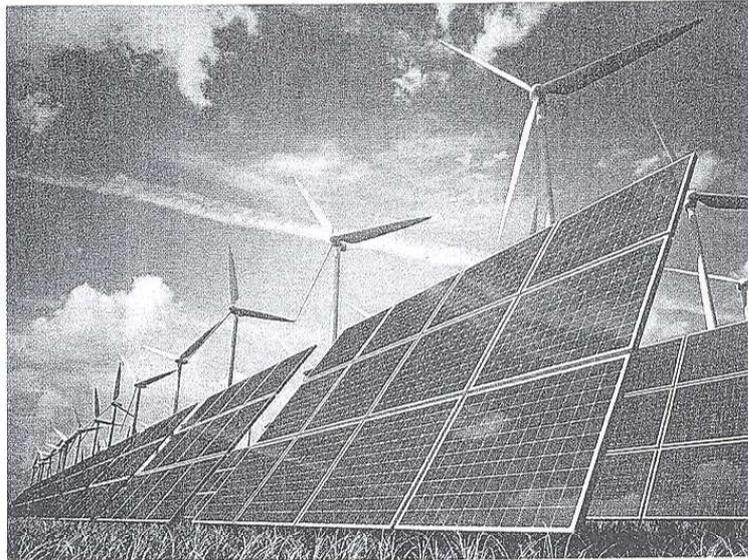
Les opérateurs affichent leurs préoccupations

Photovoltaïque. Après l'annonce de l'ouverture à la concurrence, les professionnels appellent à définir un cadre réglementaire clair et complet, à même de donner une visibilité aux investisseurs. PAR **ROLAND AMOUSSOU**

L'ouverture à la concurrence de la basse et moyenne tension sur les énergies renouvelables, annoncée la semaine dernière par le ministre de l'Energie, Abdelkader Amara, représente une nouvelle étape franchie par le Maroc. Elle donne une nouvelle dimension au développement de cette industrie naissante dans le Royaume et offre de nouvelles opportunités aux acteurs du secteur. « L'ouverture de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables aux clients moyenne tension est une bonne nouvelle que nous attendions depuis plusieurs mois », lâche Sébastien Robert, directeur général de la filiale marocaine du géant français EDF (EDF Maroc). « Le décret qui devrait paraître début 2015 va profondément bouleverser le marché des énergies renouvelables et du solaire photovoltaïque en particulier », poursuit-il. Même son de cloche de la part d'un autre opérateur installé dans le Royaume depuis quelques années. « C'est décidément une bonne nouvelle pour le secteur, mais c'en est surtout une excellente pour notre pays qui importe une quantité non négligeable d'électricité chaque année de l'Espagne. Toute démarche pour bouleverser cette configuration et pousser vers l'utilisation de la ressource solaire à l'échelle nationale est une bonne initiative », estime Réda Znaïdi, directeur Développement Afrique du Nord de First Solar, l'un des leaders mondiaux dans la fabrication de panneaux solaires.

Une industrie qui connaît un essor fulgurant à l'échelle mondiale

« Maintenant, que la volonté est clairement affichée, il faut qu'elle se traduise par un cadre réglementaire clair et complet », s'empresse-t-il d'ajouter, en faisant allusion à



LE CHIFFRE

26 %

C'est la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité d'ici 2020 à l'échelle mondiale.

la loi 13-09. Cependant, même si les textes d'application devant accompagner la loi 13-09 datant de 2010, font encore l'objet de discussions au niveau des instances concernées, les opérateurs font déjà part de leurs différentes préoccupations. Pour Réda Znaïdi, il faut d'ores et déjà réfléchir à mettre en place « un écosystème d'affaires » durable pour le développement des projets d'énergie photovoltaïque au Maroc. De son côté, Sébastien Robert va plus

loin. « Le facteur clé de succès du développement des énergies renouvelables et du solaire en particulier, est la stabilité et la lisibilité du cadre réglementaire: un système tarifaire stable ou des règles d'accès aux réseaux électriques transparentes pour les pays ne bénéficiant pas de tarifs d'achat,

des appels d'offres clairs en termes de règles d'évaluation et de calendrier, un système d'autorisation compréhensible (permis de construire, autorisations environnementales) », estime le dg d'EDF Maroc. « La forme des appels d'offres à venir de MASEN et de l'ONEE notamment, seront déterminantes pour mobiliser d'importants investissements de la part des industriels », ajoute-t-il. Soulignons qu'au niveau mondial, l'industrie des énergies renouvelables connaît un essor fulgurant ces dernières années. Selon les statistiques, la production mondiale d'électricité provenant de sources renouvelables devrait croître de 45% et atteindre 26% de la production totale d'électricité d'ici 2020. Les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie montrent qu'à l'horizon 2050, l'énergie solaire pourrait fournir 27% de l'électricité mondiale, dont 16% pour le solaire photovoltaïque et 11% pour le solaire thermique à concentration. ■